



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bilan et perspectives

Question écrite n° 116612

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc se référant à l'annonce faite, en juin 2005, par M. le Premier ministre, du projet « Défense, deuxième chance » en faveur des jeunes en rupture scolaire et sociale, demande à Mme la ministre de la défense l'état actuel et les perspectives de concrétisation de ce projet. Le Premier ministre avait assigné au dispositif la tâche de former « 20 000 jeunes en 2007 ». Un premier bilan d'étape s'impose.

Texte de la réponse

Le dispositif d'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, « Défense, deuxième chance », créé par le ministère de la défense en relation étroite avec le ministère chargé de l'emploi à l'été 2005, est géré par l'établissement public d'insertion de la défense (EPIDE). Il nécessite, pour son déploiement, la disponibilité d'infrastructures adaptées pour accueillir en internat aussi bien des jeunes filles que des jeunes garçons. La tension existant actuellement sur le marché immobilier a rendu cette recherche d'emprises difficile, ce qui a entraîné un retard dans la montée en puissance. À ce jour, 20 centres sont opérationnels. Cinq nouveaux centres seront ouverts d'ici juin 2007. À la fin des travaux d'aménagement et d'extension au second semestre 2007, la capacité d'accueil sera portée à 5 482 places. Parallèlement, la réalisation de 20 centres supplémentaires a été décidée début 2007, ce qui portera à 45 le nombre total de centres « Défense, deuxième chance » ouverts à échéance du premier trimestre 2008. Les sites correspondants ont, en effet, déjà été identifiés en relation étroite avec les élus locaux. Un marché public est également en cours de notification afin de construire des bâtiments modulaires sur les terrains nus apportés par le ministère de la défense à l'EPIDE. Les différentes actions engagées par le ministère de la défense permettront donc d'accélérer fortement la montée en puissance du dispositif dans les prochains mois avec l'objectif de disposer, au premier trimestre 2008, d'une capacité d'accueil de 10 000 places. Ceci permettra aux nombreux jeunes qui le souhaitent de rejoindre le dispositif « Défense, deuxième chance » et de s'insérer dans la société et dans l'emploi. Sur la base de l'expérience des centres ouverts en 2006, il apparaît que 85 % des jeunes retenus pour intégrer un centre « Défense, deuxième chance » sont effectivement incorporés. Dans les trois premiers mois du cursus, près de 30 % d'entre eux choisissent de renoncer. Ces taux peuvent paraître élevés mais ils sont parfaitement comparables à ceux constatés dans les unités du service militaire adapté ou dans les centres de formation à l'apprentissage. Les résultats obtenus sont probants puisque 90 % des jeunes ayant achevé leur formation ont effectivement trouvé une solution : 70 % d'entre eux ont trouvé un emploi en CDD ou CDI, 20 % ont réintégré un cursus classique de formation (CAP...) auquel ils n'auraient pas pu prétendre précédemment. Le rapport coût/efficacité du programme « Défense, deuxième chance » (30 000 euros par jeune et par an) apparaît donc raisonnable comparé à celui d'autres dispositifs s'adressant à des publics similaires.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116612

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 janvier 2007, page 699

Réponse publiée le : 13 mars 2007, page 2654